

Forêt domaniale de Meudon

INFORMATION

RÉGULATION PONCTUELLE DANS CE MASSIF

DU 1ER JUIN AU 28 FEVRIER



Pourquoi ?

Dans ce massif forestier, une petite population de chevreuils et de sangliers est présente. Pour éviter une croissance excessive de ces populations, qui pourrait entraîner des nuisances pour les usagers, la forêt et les animaux eux-mêmes, les forestiers organisent des actions de régulation.

Cette régulation est nécessaire pour :

- Limiter les accidents avec les véhicules
- Réduire les dégâts sur les terrains riverains
- Préserver l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- Assurer le renouvellement de la forêt : en effet, en trop grand nombre, les animaux compromettent le renouvellement de la forêt par la consommation répétée des jeunes pousses (abrouissement).

Comment ?

En forêt domaniale de Meudon, les opérations de régulation sont menées ponctuellement et consistent en des journées d'approche individuelle. Lors de ces journées, un personnel de l'ONF ou des archers prélèvent des animaux.

Nous vous remercions de respecter leur mission et leur travail.



Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la régulation est strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.